



COMMUNIQUE DE PRESSE du 27 mai 2014

## Elections européennes : La parité marque le pas

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) publie des chiffres-clés de la parité aux élections européennes de 2014 à partir des données transmises par le ministère de l'Intérieur.

Les élections européennes sont régies par l'obligation d'une alternance stricte entre femmes et hommes sur les listes. En revanche, les partis politiques restent libres du choix du sexe de la personne placée en tête de liste, ce qui explique en partie un écart significatif entre les femmes et les hommes.

### 2014 : 43,2% de Françaises élues au Parlement européen

A l'issue des élections européennes du 25 mai, la parité est stoppée dans sa progression, pire, elle régresse par rapport à 2009 et à 2004.

En effet, avec 43,2% de Françaises élues au Parlement européen, la proportion est inférieure à celle des élections de 2009, à la suite desquelles la France comptait 44,4% de députées européennes, et même à celle de 2004 (premières élections avec contrainte paritaire), où 43,6% de femmes avaient été élues.

Si la proportion de Françaises a diminué, elle reste toutefois encore largement supérieure à celle observée dans notre Parlement, avec 26,9% à l'Assemblée nationale et 22,1% au Sénat.

Suite aux résultats qui montrent une nette progression du nombre de député-e-s du Front national, il ressort que parmi les 32 Françaises députées européennes, 11 sont des élues frontistes, soit 34,4% des députées élues en France. Avec des élections remportées par les partis de droite et d'extrême droite, seulement 28,1% des nouvelles parlementaires sont des élues de gauche.

### L'égalité femmes-hommes : condition d'une Europe sociale et juste

Alors que l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes était quasiment inexistant des programmes des partis politiques qui sont arrivés en tête en France, le Haut Conseil à l'Égalité souhaite rappeler à l'ensemble des député-e-s qu'elle est une condition *sine qua non* de la réussite des politiques pour résorber les inégalités, encore davantage dans ce contexte de crise.

**Danielle BOUSQUET**  
Présidente du HCEfh

**Réjane SENAC**  
Présidente de la Commission « parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale »

Pour retrouver le communiqué de presse du HCE « Futurs élu-e-s européen-ne-s : L'égalité femmes-hommes au cœur de votre engagement » du 21 mai : <http://bit.ly/1oE0xmX>

Pour signer la « Plateforme pour une Europe des droits des femmes » : <http://chn.ge/1htZeBt>

Pour contribuer à la Plateforme : <http://bit.ly/1r2ms68>

**Contact** : Claire Guiraud - Responsable de la communication et des relations presse - 06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - [claire.guiraud@pm.gouv.fr](mailto:claire.guiraud@pm.gouv.fr) - Le HCEfh a été créé par décret du Président de la République en janvier 2013. Cette instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre est composée de 73 membres. Le HCEfh a pour mission la concertation, l'évaluation des politiques publiques, l'animation du débat public et la formulation de recommandations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.